



Terrorisme Le déclin du groupe État islamique renforce le risque d'attentat *Page B 2*

Michel David Après PKP, de nouveau l'errance au Parti québécois *Page B 3*

Christian Rioux Le débat sur le burkini ou les vertus de la discrétion *Page B 2*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2016



PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La course à la direction du PQ compte maintenant quatre candidats: Jean-François Lisée, Martine Ouellet, Paul St-Pierre Plamondon et Alexandre Cloutier.

PARTI QUÉBÉCOIS

Les défis du prochain chef

En tête de liste: recoller les pots cassés en cas de course à la direction serrée

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le 9^e chef du Parti québécois subira une batterie de tests d'ici aux prochaines élections générales, prévues le 1^{er} octobre 2018. L'exercice ne sera pas sans douleur.

Les participants du caucus présessionnel croisés par *Le Devoir* dans les couloirs de l'hôtel Hilton DoubleTree de Gatineau s'entendent sur une chose: la première tâche du nouveau chef consistera à recoller les morceaux. La formation politique risque d'être «*plus divisée que jamais*» dans la foulée de l'élection du nouveau chef le 7 octobre prochain, laisse tomber l'un d'eux. Pourtant, Pierre Karl Péladeau avait été élu sans trop d'égratignures en mai 2015. Le statut de grand favori dont il jouissait dissuadait ses adversaires d'étriller ses propositions, soutient un ex-apparatchik péquiste. Or, ni Paul St-Pierre Plamondon, ni Martine Ouellet, ni Jean-François Lisée, ni même Alexandre Cloutier n'exercent à l'heure actuelle un «*ascendant moral*» semblable à celui de l'actionnaire de contrôle de Québecor sur l'ensemble du caucus. Au cours des 35 prochains jours, «*il y aura des coups sous la ceinture*», prédit-il, pointant les accrochages survenus entre les aspirants-chefs durant le caucus présessionnel du PQ mercredi et jeudi à Gatineau.

Cela dit, la perspective de l'élection d'un chef n'étant pas le premier choix d'une majorité de membres en terrie plus au sein de la formation politique. Tous les chefs du PQ

sans exception ont jusqu'ici été élus au premier tour ou encore été couronnés — ce qui ne les a pas pour autant immunisés contre la remise en question de leur leadership au cours de leur mandat.

Dompter le parti

La formation de l'équipe d'officiers — leader parlementaire, whip, président du caucus, etc. — et du cabinet fantôme ainsi que le redéploiement du personnel politique de l'aile parlementaire risquent de donner des maux de tête au successeur de «PKP». S'il est élu chef, M. Cloutier, qui compte à ce jour sur l'appui de 12 députés, fera nécessairement des mécontents. Le député de Lac-Saint-Jean aura toutefois moins de difficulté à dompter l'«*establishment*» du PQ, du moins selon ses détracteurs.

Au Salon bleu, le nouveau chef devra réussir à «*dominer par sa stature*» le premier ministre Philippe Couillard ainsi que le chef du deuxième groupe d'opposition, François Legault. «*Les libéraux vont s'ajuster au nouveau chef. Ils vont le mettre à l'épreuve, c'est sûr. Ça va se jouer beaucoup à la période des questions*», estime le député de Rimouski, Harold Lebel, tout en rappelant que trois des quatre candidats à la chefferie sont des parlementaires aguerris.

La CAQ prise pour cible

«*Le vrai adversaire du PQ, ce n'est pas le PLQ, c'est la CAQ*», répète-t-on comme un man-

tra dans un PQ décidé à reprendre les commandes de l'État en 2018.

Plusieurs membres demeurent hantés par les résultats du scrutin de 2012. Écarté du pouvoir depuis plus de neuf ans, le PQ s'était vu confier les rênes d'un gouvernement minoritaire. La CAQ de François Legault avait joué les trouble-fêtes en mettant la main sur 19 circonscriptions. Malgré les allégations persistantes de corruption, le PLQ de Jean Charest avait quant à lui recueilli l'appui de pas moins de 31,20% de l'électorat (contre 31,95% pour le PQ).

À deux semaines de la rentrée parlementaire, le chef intérimaire Sylvain Gaudreault a sonné la charge. «*Ce n'est certainement pas la Coalition avenir Québec, qui est un "one man show" autour de François Legault, qui est une droite populiste [...], qui est un gouvernement en attente*», a-t-il déclaré.

Les positions du PQ et de la CAQ sur des enjeux liés à l'identité québécoise revêtiront une importance particulière au cours des deux prochaines années, selon un ancien conseiller politique du gouvernement Marois. Les sorties des deux formations politiques au sujet du nombre d'immigrants à accueillir au Québec au cours de la dernière semaine constituent un avant-goût des tentatives des deux partis d'opposition pour s'imposer comme la solution de remplacement au gouvernement libéral en cette matière, et ce, tout particulièrement auprès de l'électorat francophone.

VOIR PAGE B 3 : PQ

Faire émerger « l'islam de France »

Le gouvernement français crée une fondation pour « rétablir les ponts » avec la communauté musulmane

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Il y avait là le président du Conseil français du culte musulman, Anouar Kbibech, l'écrivain bien connu d'origine marocaine Tahar Ben Jelloun, l'islamologue Ghaleb Bencheikh et le recteur de la mosquée de Lyon, Kamel Kabtane. Entre le souvenir vivace des attentats de Nice et de Rouen et l'interminable polémique sur le burkini, le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, réunissait cette semaine à Paris quelques-uns des principaux représentants du monde musulman en France.

Son objectif: tenter de calmer les polémiques tout en lançant une vaste réforme qui rendrait la seconde religion de France compatible avec la patrie de la laïcité. Exactement comme le sont depuis des décennies le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme. Il s'agit de «*faire émerger un islam de France ancré dans les valeurs de la République*», confiait le ministre au quotidien catholique de centre gauche *La Croix* à la veille de cette importante réunion.

Le ministre répondait ainsi à la tribune publiée à la fin de juillet dans le *Journal du dimanche* par 41 personnalités musulmanes. Celles-ci appelaient à «*mener enfin la bataille culturelle contre l'islamisme radical*» et à «*faire le travail historique, anthropologique et théologique qui permet et permettra encore plus demain d'être français et musulman dans une république laïque*».

Un pacte avec l'islam

Le gouvernement français ne s'en cache pas, il veut réformer radicalement la formation des imams et le financement des mosquées, jusqu'ici laissés à l'initiative de pays étrangers, comme l'Arabie saoudite, l'Algérie ou le Maroc. Un chantier qui, de l'avis de la plupart des experts, pourrait s'étaler sur deux décennies. «*Il y a urgence à aider l'islam de France à se débarrasser de ceux qui le minent de l'intérieur*», avait d'ailleurs déclaré le 31 juillet dernier le premier ministre Manuel Valls, selon qui il faut «*bâtir un véritable pacte avec l'islam de France*». Comme l'ont fait à des degrés divers l'Allemagne et la Grande-Bretagne, la France a expulsé plus de 80 imams radicaux depuis 2012. Une vingtaine de mosquées et de salles de prière ont aussi été fermées.

Bernard Cazeneuve a donc sorti des boules à mites la Fondation pour les œuvres de l'islam. Créée en 2005 par le premier ministre Dominique de Villepin, cette organisation était demeurée une coquille vide, paralysée qu'elle était par les divisions des responsables musulmans. En la réformant de fond en comble et en la dotant d'un budget conséquent (cinq millions d'euros, dont un seul proviendra de l'État), le ministre veut doter l'islam d'une structure comme en possèdent les autres religions de France (Fondation Notre-Dame, Fondation pour le judaïsme, Fondation pour le protestantisme). Sans oublier de rendre transparents le financement des mosquées et la formation des imams.

Le défi est de taille. D'abord parce que l'islam n'a ni clergé ni structure unifiée. D'aucuns rappellent cependant qu'il en était de même avec

VOIR PAGE B 3 : ISLAM



MATTHIEU ALEXANDRE AFP

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, salue le président du Conseil français du culte musulman, Anouar Kbibech.

PERSPECTIVES

Les vertus de la discrétion



CHRISTIAN RIOUX
à Paris

L'été devait être paisible. C'est dans l'ordre des choses. Il ne l'a pas été, évidemment. Entre les 86 morts de Nice et ce prêtre de 86 ans égorgé en pleine messe près de Rouen, l'actualité en a même rajouté dans l'indicible horreur. Après deux mois dans la bulle québécoise, où je n'ai pas senti plus de compassion qu'il n'en faut à l'égard de ces drames, on se réjouirait presque de cette désopilante polémique sur le « burkini ». Le mot, d'abord, qui semble tellement absurde. Mais peut-être ses auteurs se sont-ils souvenus de sa portée subversive, le bikini tenant son nom d'un atoll du Pacifique où explosa la première bombe atomique.

Vue du Québec, la discussion ressemble parfois à un débat d'avocaillons. Comme s'il n'y avait d'autre critère du débat intellectuel que celui du juridisme le plus strict. Comme si le droit résumait la vie, avec en plus l'injonction de se taire une fois que celui-ci est dit. Cette enflure juridique devrait pourtant être jugée pour ce qu'elle est : un prétexte pour imposer le silence sur les questions qui fâchent.

Réglons donc au plus vite le débat légal avant de passer aux choses sérieuses. Bien sûr que, dans nos sociétés, on ne devrait pas interdire un maillot de bain. Surtout si celui-ci ne crée pas de désordre public. Du moins pas encore. Il n'y avait donc pas matière à interdiction, comme l'a bien dit le Conseil d'Etat français. Mais, une fois admis le droit de chacun de se baigner avec son manteau d'hiver, qu'a-t-on dit ? Rien !

Car c'est justement ici que le débat devrait commencer. La vulgarité, le mensonge, l'indécence, l'extrémisme, le sexisme et la pornographie sont tous plus ou moins autorisés dans nos sociétés. Cela veut-il dire qu'il faut se taire à leur sujet ? Heureusement, en France, la parole la plus sage est revenue à l'ancien ministre socialiste Jean-Pierre Chevènement, ami et disciple du grand islamologue et traducteur du Coran Jacques Berque. Le burkini, a-t-il déclaré, « on peut le tolérer, mais on peut ne pas l'approuver ».

◆ ◆ ◆

Avant de crier au scandale, il vaut en effet la peine de s'interroger sur les raisons qui ont poussé des maires, de gauche comme de droite, à agir de la sorte. Dans le contexte des attentats de *Charlie Hebdo*, du Bataclan et de Nice — qui ont tout de même fait 250 morts —, le port de ce maillot ostentatoire par quelques intégristes a été perçu comme une provocation. Il fallait d'ailleurs voir ces dames habillées jusqu'au cou attendre les caméras de télévision sur les plages à l'heure pile où tombait la décision du Conseil d'Etat.

Malgré ce qu'on a dit, cette interdiction n'avait strictement rien à voir avec la laïcité, puisque celle-ci ne peut concerner que le service de l'Etat. Alors, que représentent ces interdictions sinon un appel au secours des élus locaux face à la progression fulgurante d'un intégrisme religieux, sexuel, moral et politique qui gangrène les villes du sud de la France, après avoir semé la guerre civile — rappelons-le — dans le monde arabe ?

Comme les enseignants confrontés à des élèves qui refusent les cours d'éducation physique ou qui sifflent la Marseillaise, les maires de nombreuses villes françaises sont aujourd'hui confrontés à ce qui apparaît clairement comme un refus d'intégration. Une forme de séparatisme intérieur d'une partie de la population musulmane. En 2008, avant la poussée actuelle de l'islamisme, 17% des musulmans sondés par le CSA estimaient en effet que la charia devait « s'appliquer intégralement, quel que soit le pays dans lequel on vit ». Que dit d'ailleurs la femme voilée sinon qu'elle est plus pure que les autres, que sa religion passe avant l'intégration et qu'elle n'aura pas de commerce avec des hommes qui ne sont pas musulmans ?

Or cet intégrisme qui relègue les femmes dans des lieux séparés, qui prêche le puritanisme, le mépris des homosexuels et le refus de l'intégration heurte particulièrement la France. Celle-ci se veut en effet le pays de la mixité des sexes, de l'amour courtois, de l'intégration républicaine et d'une certaine discrétion des religions dans l'espace public. C'est d'ailleurs Jean-Pierre Chevènement qui a sagement conseillé la « discrétion » aux musulmans dans l'espace public. Cette même discrétion qui caractérise les catholiques, les juifs et les protestants de France depuis des décennies. Ce qui ne les empêche pas, au contraire, de jouer un rôle actif dans la société française.

Répetons-le : ce ne sont ni la laïcité, ni le droit qui sont ici en cause, mais les mœurs et la civilité d'une société qui se sont forgées au fil des siècles. Le premier ministre Manuel Valls avait raison de rappeler que, sur les statues de Marianne qui trônent dans les mairies, le sein nu est un symbole de générosité et de liberté. C'est d'ailleurs Jacques Berque qui estimait, dès 1994, que le statut de la femme constituait « le critère actuel le plus décisif dans les sociétés arabo-islamiques » et que la France ne devait « rien faire qui puisse, de près ou de loin, concourir à la régression de la femme musulmane ou à son enfermement ».



VALÉRY HACHE AGENCE FRANCE-PRESSE

Un lieu de recueillement a été aménagé non loin de la promenade des Anglais, où a eu lieu l'attentat survenu à Nice le 14 juillet.

FRANCE

Le paradoxe terroriste

Le déclin du groupe armé État islamique renforce le risque d'attentat

982

Le nombre d'individus qui font ou qui ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires pour du terrorisme islamiste

Depuis les attentats de janvier 2015, la France a considérablement renforcé son arsenal législatif pour lutter contre la menace terroriste. Mais indépendamment des nouveaux outils à la disposition de la police et de la justice, le parquet de Paris a décidé en avril un changement radical de stratégie en qualifiant de crime, donc passible de vingt ou trente ans de prison, des infractions liées au terrorisme considérées jusqu'ici comme des délits, passibles de dix ans. François Molins, le procureur de la République de Paris, explique sa politique.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN BAPTISTE JACQUIN, JULIA PASCUAL ET SOREN SEELow

Comment analysez-vous l'évolution de la menace terroriste depuis les attentats de janvier 2015 ?

Paradoxalement, l'affaiblissement du groupe armé Etat islamique (EI) en zone irako-syrienne constitue un facteur qui renforce le risque d'attentat. On voit bien dans l'histoire du terrorisme que, quand les organisations terroristes sont en difficulté sur zone, elles recherchent l'occasion de commettre des attaques à l'extérieur. Le deuxième facteur inquiétant tient à ce qu'on pourrait appeler la menace du retour : on sera à un moment où à un autre confronté au retour d'un grand nombre de combattants français et de leurs familles.

Comment se traduit l'évolution de cette menace en ce qui concerne les procédures judiciaires ?

Au niveau des services de renseignement, les chiffres tournent toujours autour de 2000 Français impliqués, c'est-à-dire partis, en transit ou souhaitant se rendre en Syrie, dont environ 700 sont sur zone. Sur le plan judiciaire, l'augmentation est exponentielle : on avait 26 procédures en 2013 et 136 en 2015. Le parquet de Paris suit aujourd'hui 324 dossiers : 183 enquêtes préliminaires et 141 informations judiciaires. Seuls 25 dossiers ont été jugés ou sont en attente de jugement, ce qui donne une idée du travail qui nous attend. Au total, 982 individus font ou ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires pour du terrorisme islamiste : 280 sont aujourd'hui mis en examen, dont 167 sont en détention et 577 font l'objet d'un mandat de recherche ou d'un mandat d'arrêt.

Quelle stratégie pénale adoptez-vous devant ces retours de Syrie ?

Le parquet de Paris a décidé fin avril un durcissement considérable de sa politique pénale en criminalisant des dossiers correctionnels. En matière d'association de malfaiteurs terroriste, trois niveaux d'infraction existent dans le code pénal. D'abord, l'entente en vue de la préparation d'infractions correctionnelles à caractère terroriste, punie de dix ans d'emprisonnement. Ensuite, c'est l'association de malfaiteurs terroriste criminelle, c'est-à-dire en vue de préparer des atteintes aux personnes (meurtre, torture, etc.) ou des destructions par incendie ou explosif. La loi du 21 juillet 2016 a fait passer la sanction de vingt ans de réclusion criminelle à trente ans. Enfin, la direction d'un groupe terroriste, qui était passible de trente ans de réclusion et, depuis la loi de juillet 2016, de la réclusion criminelle à perpétuité.

On utilisait jusqu'ici la qualification criminelle en cas d'exactions, pour les individus vus par exemple sur une vidéo en train d'exécuter quelqu'un ou brandir une tête coupée. Pour tous les autres, les combattants, les candidats au départ, les femmes ou les soutiens logistiques, c'était de l'association de malfaiteurs correctionnelle. La peine encourue étant limitée à dix ans, on constatait que le spectre des peines

prononcées ne correspondait absolument pas à l'échelle de gravité des comportements.

Devant l'évolution radicale créée par les appels aux meurtres et les attentats répétés depuis janvier 2015, il fallait raisonner différemment. Nous considérons désormais comme participant à une association de malfaiteurs criminelle toutes les personnes parties sur zone depuis janvier 2015 ayant participé à des combats, des patrouilles ou à la police islamique avec le groupe EI ou le Front Al-Nosra, devenu Fateh al-Sham.

Depuis fin avril, toutes les informations judiciaires que l'on ouvre pour ces faits sont donc de nature criminelle. De plus, nous demandons aux juges d'instruction la requalification au criminel des procédures déjà ouvertes pour des personnes présentes après janvier 2015 en Syrie. A compter de cette date, plus personne ne peut en effet ignorer que ces organisations ont pour but de perpétrer des crimes. Cette stratégie de criminalisation des procédures va aller jusqu'au bout. Le parquet demandera systématiquement la mise en accusation devant la Cour d'assise spéciale de Paris. C'est déjà le cas dans deux affaires. Les accusés seront passibles de vingt ans de prison pour les faits commis avant la loi du 21 juillet, et trente ans pour les faits commis après.

Où place-t-on le curseur de l'intention criminelle ?

On a essayé d'objectiver pour ne pas tout mélanger et s'arrêter sur le critère de la participation sur place aux activités des organisations terroristes. Participer à une patrouille, ce n'est pas rien !

Quel est votre objectif, alors qu'alourdir les peines n'est peut-être pas de nature à décourager des individus prêts à mourir ?

Il s'agit de protéger la société en laissant ces individus plus longtemps en prison. Celle-ci a d'abord une fonction de réadaptation et de socialisation. Mais on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. Lorsqu'on tombe sur des individus imprégnés par cette idéologie mortifère, les maintenir enfermés n'est peut-être pas la mission la plus noble, elle a au moins l'impérieuse vertu de protéger la société.

L'opposition préconise le placement en rétention des personnes fichées...

C'est absolument impossible. Il ne peut y avoir de détention préventive en dehors d'une procédure pénale. C'est le socle de l'état de droit. On ne peut pas détenir quelqu'un avant qu'il ait commis une infraction.

Quelle réponse judiciaire apporter aux cas particuliers des femmes et des mineurs ?

Des centaines de femmes vont revenir de Syrie. A ce jour, 59 ont été mises en examen pour des faits de terrorisme, dont 18 sont détenues. Il y a une accélération des placements en détention. On a peut-être été trop scrupuleux au début en se disant que les femmes suivaient leur mari et se cantonnaient à des tâches ménagères en Syrie. Aujourd'hui, elles sont systématiquement interpellées à leur retour et placées en garde à vue.

Ces femmes vont pour certaines rentrer avec leurs enfants. Qu'ils soient nés en France ou en Syrie, ces derniers auront vécu leurs

premières années dans un contexte effrayant d'endoctrinement. Certains pré-adolescents mis en scène dans des vidéos d'exécution ou qui subissent des entraînements militaires vont constituer de véritables bombes à retardement. La DGSJ évalue le nombre de mineurs combattant à une petite vingtaine. Certains sont morts au combat.

Sur le plan judiciaire, 35 mineurs sont aujourd'hui mis en examen (23 garçons et 12 filles), dont 9 sont détenus. Sur les derniers mois, nous observons une accélération des dossiers de jeunes filles mineures, avec des profils très inquiétants, des personnalités très dures. Elles sont parfois à l'origine de projets terroristes qui, sur le plan intellectuel, commencent à être très aboutis.

La loi prévoit de privilégier l'approche éducative avec les mineurs. Quand on peut le faire, on le fait. Mais pour certains, l'emprisonnement s'impose. La loi du 21 juillet a pris en compte une de nos revendications en allongeant la durée de détention provisoire des mineurs d'un à deux ans. On risquait en effet de devoir remettre dehors des mineurs impliqués dans des activités terroristes criminelles qui nécessitent des investigations au long cours.

Des détenus ont demandé à négocier des remises de peines en échange d'informations. Êtes-vous favorable au statut de repent en matière de terrorisme ?

C'est quelque chose qu'on pourrait développer, mais ce n'est pas dans la culture française. Nos homologues américains sont sur un registre différent avec le plaider-coupable. Il y a certainement une marge de progression, on en est bien conscient, on en parle souvent avec les policiers. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes face à un public qui manie l'art de la dissimulation.

La loi du 3 juin a créé l'infraction de consultation habituelle des sites djihadistes. Avez-vous déjà des procédures ouvertes à ce titre ?

Oui, plusieurs à Paris et en province, puisque ce délit relève d'une compétence locale des parquets. Il ne faut pas tomber dans le délit d'opinion, mais les personnes poursuivies se livrent plutôt à de la consultation compulsive.

La politique en matière de détention provisoire a-t-elle évolué sur les dossiers de terrorisme ?

On prend des décisions individuelles, on apprécie la gravité des faits reprochés et la personnalité de la personne mise en cause. Il ne faut pas se tromper : d'aucuns relèvent clairement de la prison, mais il y aura encore demain des personnes sur lesquelles vous pourriez faire le pari de les laisser dehors. C'est l'office du juge d'apprécier le niveau de réponse approprié.

L'attentat de l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) nous montre que quelqu'un avec un bracelet électronique peut passer à l'acte. Mais même si le tueur du prêtre, Adel Kermiche, avait été maintenu en détention provisoire, celle-ci arrivait à son terme quelques mois après et il aurait dû être libéré. Ce qui s'est passé va tout de même amener tout le monde à un seuil de vigilance plus important. Le fait de porter un bracelet et de pointer une fois par semaine ou plus au commissariat constitue-t-il une garantie suffisante ? Cela pose aussi la question de l'articulation entre justice et renseignement dans le suivi de certaines personnes. Mais il faut noter que l'auteur de l'attentat de Magnanville (Yvelines) faisait lui l'objet d'une écoute, qui n'a rien donné, ce qui ne l'a pas empêché de passer à l'acte. Tous les systèmes sont faillibles.

PERSPECTIVES

UNION EUROPÉENNE

Une dame de fer nommée Margrethe Vestager

La commissaire à la Concurrence est à l'origine des 13 milliards d'euros réclamés à Apple

La commissaire à la Concurrence poursuit sa guerre contre l'évasion fiscale avec audace. La Danoise, mère de famille et ancienne ministre, est en réalité un animal politique qui aurait inspiré la série à succès *Borgen*.

RAM ETWAREEA

C'était un grand coup d'éclat. Mardi, l'Union européenne (UE) a sommé Apple de rembourser 13 milliards d'euros (près de 19 milliards \$CAN) au Trésor public irlandais pour avoir profité d'avantages fiscaux indus entre 2003 et 2014. Une amende record. La décision a quelque peu ragaillardé une Commission européenne en difficulté sur de nombreux fronts: Brexit, flux migratoire, sécurité, chômage, stagnation économique... L'honneur revient à la commissaire à la Concurrence, la Danoise Margrethe Vestager, qui apparaît désormais comme une des femmes les plus puissantes de la planète et comme la bête noire des entreprises qui contournent le fisc ou qui abusent de leur position dominante.

En automne 2014, lors des auditions des commissaires qui venaient d'être nommés, Margrethe Vestager était la seule à réunir une unanimité des parlementaires européens. Contrairement à la plupart de ses collègues, elle détient une force de frappe qu'elle n'hésite jamais à utiliser. En juillet dernier, elle avait dénoncé le cartel des camionneurs européens qui s'était entendu pour fixer les prix et lui avait infligé une amende de 3 milliards d'euros.

En 2015, elle avait épinglé Starbucks, Fiat, Gazprom, Amazon, General Electric et Alstom soit pour arrangement fiscal abusif, soit pour abus de position dominante sur le marché. À présent, ses collaborateurs décortiquent quelque 300 rescrits fiscaux (*tax rulings*) pour déceler des cas d'aides d'Etat illégales.

Pas de compromis

Le regard vif, l'écoute attentive, la voix posée, mais ferme, le verbe réfléchi, Margrethe Vestager parle peu et ne tourne pas autour du pot. Dans la salle de presse de la Commission, elle en impose par sa présence. Contrairement à ses collègues qui tendent à se perdre dans des propositions récurrentes, elle se distingue par ses décisions tangibles pour les citoyens européens. Elle avait annoncé la couleur dès le début de son mandat: ne pas se perdre dans des compromis négociés dans les antichambres des entreprises à l'instar de son prédécesseur, l'Espagnol Joaquín Almunia.

Fille d'un couple de pasteurs luthériens, Margrethe Vestager, 47 ans, a un goût prononcé pour les procédures. Une qualité nécessaire



FREDERICK FLORIN AGENCE FRANCE-PRESSE

Margrethe Vestager a commencé par faire son chemin dans la vie politique de son pays.

pour une commissaire qui doit se pencher sur des dossiers, techniques et légaux, politiquement sensibles. Il y a un an, lorsqu'elle s'était attaquée aux arrangements fiscaux de Starbucks, Google et Amazon, elle a été prise à partie aux États-Unis, qui l'ont accusée de ne cibler que les géants américains. *«Je ne les choisis pas par leur nationalité»*, répond-elle régulièrement à ces accusations récurrentes.

En octobre dernier, elle est allée, sans crainte, réitérer ce même message aux décideurs américains. La méfiance à son égard ne s'est toutefois pas dissipée. Deux jours avant l'annonce de la décision contre Apple, une étude publiée à dessein à Washington dénonçait un parti pris antiaméricain de ce côté de l'Atlantique. Après l'annonce mardi, même le président américain, Barack Obama, s'est joint au concert des protestations.

«Elle ne se laisse pas déstabiliser par les critiques», raconte l'un de ses proches à *Politico*, journal en ligne qui a dressé un portrait élogieux de la commissaire danoise. En réalité, Margrethe Vestager est un animal politique redoutable qui a commencé par faire son chemin dans la vie politique de son pays. Féministe, ministre de l'Éducation dans son pays en 1998 à 28 ans, ministre des Finances de 2011 à 2014,

elle doit son succès à sa pugnacité. D'abord membre, puis dirigeante d'une petite formation — Radikale Venstre Party, littéralement Parti radical de gauche —, elle a négocié une bonne place au sein de la coalition gouvernementale en place depuis 2011.

Depuis, elle a façonné le parti comme étant celui des citadins et comme un acteur incontournable dans le paysage politique danois. La légende veut qu'elle ait inspiré la célèbre série télévisée *Borgen* en raison de ses intrigues et de sa faculté d'imposer ses choix. *«Je ne suis pas certaine d'être l'inspiratrice, mais je serais flattée si c'était vrai»*, a-t-elle plaisanté lors d'un talk-show sur une chaîne de télévision américaine.

Mariée à un prof de maths qui écrit des livres pour enfants et mère de trois filles, la commissaire danoise cultive toujours ses anciennes passions. Elle s'adonne à la lecture et adore tricoter de petits éléphants, parfois même lors des séances. Selon ses proches, elle reste très attachée à son pays, où on l'appelle *«Queen Margrethe»*. *«Je suis Danoise dans mon cœur et citoyenne du monde dans ma tête»*, a-t-elle dit à *Politico*. Selon le journal en ligne, elle aurait été parmi les premiers à ouvrir un compte Twitter, où elle compte 160 000 abonnés.

Le Temps

PQ

SUITE DE LA PAGE B 1

En privilégiant sans détour un fléchissement important du nombre de nouveaux arrivants à admettre au Québec, la CAQ a réussi à attirer l'attention des opposants à la politique d'immigration de l'équipe Couillard. Le PQ, qui dit ne pas être *«contre»* le maintien des seuils d'immigration en échange de ressources additionnelles pour l'intégration des immigrants, a été relégué au second plan du débat. *«La CAQ fait exactement au PQ ce que le PQ lui a fait pendant le débat sur la charte des valeurs québécoises»*, est d'avis l'ex-conseiller politique.

Le PQ devra aussi préciser et marteler ses idées en matière d'économie, d'éducation et de santé tout en s'approchant de l'échéance électorale de 2018. *«On le sent sur le terrain, les gens veulent se débarrasser des libéraux. Maintenant, c'est quoi l'alternative?»* dit M. Lebel.

Vers le congrès de 2017

Les qualités de leadership du nouveau numéro un du PQ seront rapidement mises à l'épreuve. En effet, il devra user de son pouvoir de persuasion afin que ses propositions de campagne à la chefferie se retrouvent sans grand changement dans le prochain programme politique du PQ, dont la version définitive sera adoptée par les membres lors du congrès national de septembre 2017. *«Il ne faut pas l'oublier: aussitôt que la course à la chefferie sera finie, la proposition principale sera déposée. Au Parti québécois, il y a toujours des débats...»*, souligne M. Lebel dans un échange avec *Le Devoir*. *«À mon avis, le chef aura à être beaucoup sur le terrain... Aller voir ce qui se passe dans chaque comté, c'est une job à gérer. On ne peut pas manquer notre congrès.»*

Se voulant rassurant, le président du PQ, Raymond Archambault, soutient que *«le parti est aujourd'hui beaucoup plus discipliné qu'autrefois»*. *«À l'époque, ça brassait au Parti québécois. Les congrès étaient houleux. C'était souvent difficile pour les chefs»*, fait remarquer l'ancien journaliste à Radio-Canada.

Les électeurs péquistes voteront à la fois pour un programme et pour une personnalité. *«On choisit un chef pour ses idées. On choisit un chef aussi parce qu'on pense que c'est lui ou elle qui peut nous faire gagner l'élection. Je pense qu'il y a autant d'arguments d'un côté qu'il y a d'arguments de l'autre»*, fait valoir M. Archambault.

À cet égard, un ancien membre de l'état-major du PQ doute fort de la capacité de M. Cloutier de bénéficier d'un *«effet Trudeau»* au moment de la campagne électorale, en dépit de ce que plusieurs analystes politiques anticipent. *«Il a une belle gueule, mais il n'a pas le "swag" de Trudeau. Cloutier, c'est un gars plate»*, résume-t-il.

Le Devoir

ISLAM

SUITE DE LA PAGE B 1

les juifs avant que Napoléon crée le Consistoire des juifs de France sur le modèle des religions catholique et protestante. C'est en s'inspirant de cette démarche que Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs créé en 2003 le Conseil français du culte musulman (CFCM), dont la représentativité est cependant souvent contestée.

Un financement transparent

L'autre obstacle tient au fait qu'en France, depuis 1905, l'État s'en tient à une stricte laïcité qui interdit tout financement public des cultes. La Fondation ne pourra donc financer que des études et des projets éducatifs sur l'islam qui ont un intérêt public. Concernant la formation des imams, elle pourrait par exemple leur offrir des cours dans des matières profanes, comme l'histoire, l'éducation civique ou des cours de français.

Sa première tâche, d'ici le mois de décembre, sera de proposer la création d'une nouvelle structure, qui, elle, sera totalement indépendante de tout financement de l'État, et qui permettra de rendre transparent le financement des mosquées et d'organiser la formation des imams. *«Le Conseil français du culte musulman, comme l'État, souhaite des imams dotés d'un haut niveau de qualification, et non pas autoproclamés ou ne sachant pas parler français»*, a déclaré le ministre. Bernard Cazeneuve ne cache pas son intention à terme de remplacer tous les imams détachés par des imams formés en France.

Comme l'islam français n'a pas encore de mode de financement transparent, on envisage, dit le ministre, un financement qui s'appuierait sur une contribution *«volontaire et négociée»* des acteurs de la filière halal, ainsi que sur les dons des fidèles. Sans interdire totalement le financement étranger, comme le proposent notamment le Front national et le parti souverainiste de Nicolas Dupont-Aignan, Debout la France, Bernard Cazeneuve veut au moins le rendre *«transparent»*. On estime à 200 le nombre de lieux de culte musulmans actuellement projetés en France.

Une nomination controversée

C'est l'ancien ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, connu pour sa défense de la laïcité, qui dirigera la nouvelle fondation. Dès 1999, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur de Lionel Jospin, Chevènement avait lancé une consultation réunissant les principales composantes de l'islam en France. Une déclaration de principes avait alors été signée dans laquelle les organisations musulmanes reconnaissaient les principes de la République et de la laïcité.

Dans le quotidien *Le Monde*, Jean-Pierre Chevènement parle d'«un défi de civilisation». Selon lui, *«il faut que chacun trouve en lui la force de ne pas se laisser entraîner dans des surenchères dangereuses que la canicule d'août 2016 n'excuse*

pas. À l'obscurantisme, il faut répondre, plutôt que par la réglementation, par le combat des Lumières auquel tous sont conviés, musulmans ou non. L'islam de France et la démocratie sont parfaitement compatibles, dès lors que nos concitoyens musulmans acceptent d'entrer, comme ils le font de plus en plus, dans le débat républicain sanctionné par le suffrage universel.»

Dès l'annonce de sa nomination, l'ancien ministre a suscité la controverse en recommandant aux musulmans de se plier aux mœurs françaises en pratiquant leur culte *«en toute liberté»*, mais avec *«discretion»*. Qualifiée de *«maladresse»* par certains, cette nomination d'un non-musulman a cependant été défendue par plusieurs. *«À gauche, peu de personnalités bénéficient d'une telle aura dans le monde arabo-musulman»*, a déclaré l'ancien préfet de Seine-Saint-Denis, Didier Leschi, coauteur avec l'écrivain Régis Debray de *La laïcité au quotidien* (Folio). *Il a une grande culture sur l'islam, notamment grâce aux liens qu'il a longtemps entretenus avec l'islamologue Jacques Berque, l'un des traducteurs en français du Coran.»*

Créer un modèle

Surnommé *«le passeur des deux rives»*, Jacques Berque a passé 16 ans de sa vie à traduire le Coran. Jusqu'à sa mort, en 1995, il avait rêvé de voir surgir en France un islam des Lumières qui pourrait servir de modèle au monde arabo-musulman en affrontant les problèmes de la modernité. Jusqu'à sa mort, en 1995, il espérait que *«se crée en France non pas un islam français, mais un islam de France, disons, pour simplifier, un islam gallican, c'est-à-dire un islam qui soit au fait des préoccupations d'une société moderne, qui résolve les problèmes qu'il n'a jamais eus à résoudre dans ses sociétés d'origine qui, pour des raisons historiques, ne sont pas des sociétés du niveau du nord de la Méditerranée. Figurez-vous le retentissement qu'aurait cet islam de progrès sur le reste de la zone islamique»*. Un projet que, vingt ans plus tard, Jean-Pierre Chevènement n'hésite pas à faire sien.

Mais l'unanimité n'est pas faite à ce propos. Plusieurs ont vu dans la création de cette fondation une forme d'ingérence de l'État. *«Les mêmes qui parlent de laïcité à longueur d'année la piétinent allègrement dès lors qu'il s'agit de dicter aux musulmans la manière d'organiser leur culte»*, écrit dans *Le Monde* Marwan Muhammad, responsable du Collectif contre l'islamophobie en France. Selon lui, *«reconstruire, refonder, réformer»* sont *«autant de mots bien ambitieux pour des responsables politiques incapables eux-mêmes de repenser leur manière de gouverner»*.

En entrevue dans le quotidien *La Dépêche*, l'écrivain Tahar Ben Jelloun a déclaré que cette fondation aura aussi pour tâche de *«réparer les fractures entre l'islam et les Français non musulmans»*. Il s'agit d'expliquer, dit-il, *«le rôle de la laïcité, qui n'est pas contre les religions, mais qui leur demande de rester dans l'espace privé et de ne pas envahir l'espace public et politique»*.

Le Devoir

De nouveau l'errance



MICHEL DAVID

La performance de Pierre Karl Péladeau durant sa première année à la tête du PQ en avait déçu plusieurs. On ne saura jamais dans quelle mesure il aurait fini par apprendre son métier de politicien. Après vingt ans d'errance, il avait toutefois réussi à redonner une direction claire à son parti.

Même s'il demeurerait vague sur l'échéancier référendaire, personne ne doutait de sa détermination absolue à faire du Québec un pays. Quiconque osait mettre les militants en garde contre la foi aveugle et les dangers de la précipitation était cloué au pilori, comme Jean-François Lisée en a fait la douloureuse expérience.

Maintenant qu'il est parti, le PQ est de nouveau en proie au doute, comme s'il avait perdu sa boussole. Tout se retrouve encore une fois sur la table dans cette triste course: le référendum à tout prix, le report aux calendes grecques, les «conditions gagnantes»... Misère!

En mai dernier, il était tout à fait remarquable de voir Gerald Larose, qui en avait déjà surpris plus d'un en se ralliant au «roi du lockout» au nom de la cause sacrée de l'indépendance, donner maintenant raison à Jean-François Lisée de vouloir *«sauver le Québec»* du péril libéral, quitte à reporter le référendum à la semaine des quatre jeudis. Il fallait vraiment que l'heure soit grave.

De passage au *Devoir* jeudi, à l'issue d'une réunion du caucus péquiste, dont elle déplorait le peu d'intérêt pour les discussions sur la souveraineté, Martine Ouellet reprochait précisément à ses adversaires dans la course à la direction d'avoir en quelque sorte interiorisé le discours fédéraliste selon lequel il faut d'abord s'occuper des «vraies affaires», en oubliant la raison d'être du PQ.

Selon elle, ses collègues députés, dont aucun ne l'appuie, ne sont pas représentatifs de la base militante. Les chiffres de Léger tendent à lui donner raison. Un peu plus de la moitié (53%) des électeurs péquistes, du moins ceux qui voteraient oui, souhaitent que le PQ s'engage à tenir un référendum rapidement, mais 31% sont d'avis contraire et 16% ne savent pas quoi penser. Il est vrai qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de leur siège.

◆ ◆ ◆

Plusieurs se réjouiront pourtant des résultats du dernier sondage Léger-*Le Devoir*: enfin, il y a au PQ une vraie course qui pourrait même nécessiter plus d'un tour le 7 octobre. Alexandre Cloutier, qui la voyait comme une sorte de colistière, n'a tiré aucun profit du retrait de Véronique Hivon, dont les partisans ont plutôt rallié le camp de Jean-François Lisée et surtout de Martine Ouellet.

M. Cloutier n'a que lui-même à blâmer. La révélation de la course de l'an dernier a déçu en menant une campagne aussi peu inspirante que la précédente avait été rafraîchissante, alors que M. Lisée, qui a toujours quelque chose à dire, et M^{me} Ouellet, dont la constance est exemplaire, ont été égaux à eux-mêmes. M. Péladeau pouvait se permettre une campagne père, mais le député de Lac-Saint-Jean a encore trop de choses à démontrer pour se permettre ce luxe.

Avec une avance de 13 points sur son collègue de Rosemont, il n'y a pas de quoi paniquer. Dans la plausible hypothèse d'une finale Cloutier-Lisée, le premier serait le choix de 49% des partisans de M^{me} Ouellet. Normalement, les partisans d'un référendum au plus vite devraient préférer celui qui en tiendra peut-être un à celui qui n'en veut pas.

La course entre toutefois dans une phase plus délicate: celle des débats. M. Cloutier a bien compris qu'il n'avait pas d'autre choix que de les accepter tous, mais c'est vers lui que le gros des attaques sera dirigé et l'ambiguïté est la position la plus difficile à défendre, aussi bien lors d'un débat que durant une campagne électorale.

L'an dernier, les militants péquistes avaient conspué Bernard Drainville, quand il avait tenté de forcer Pierre Karl Péladeau à préciser ses intentions. Il n'est pas certain que M. Cloutier aura droit à la même indulgence. On peut compter sur Martine Ouellet pour rappeler la descente aux enfers du printemps 2014, quand Pauline Marois avait réussi le tour de force de mobiliser les électeurs libéraux et de décourager ceux du PQ.

◆ ◆ ◆

À moins d'une crise sérieuse, l'été est généralement un moment de grâce pour un gouvernement. Celui qui s'achève ne fait pas exception. Le gouvernement Couillard en sort avec une avance de 5 points, soit trois de plus qu'en juin dernier, et un taux de satisfaction en légère hausse, même si le taux d'insatisfaction demeure très élevé (65%).

Le plus étonnant est qu'après une première moitié d'année qui aurait difficilement pu être pire, les intentions de vote libérales sont demeurées au même niveau qu'à la fin de 2015. Si le gouvernement a fait la preuve de son aptitude à multiplier les gaffes, les électeurs ont démontré qu'ils sont capables d'une tolérance tout aussi remarquable envers l'incompétence et le manque d'éthique. À moins que le premier ministre décide de réintégrer Sam Hamad au Conseil des ministres, on se demande bien ce qui arriverait à les indisposer.

La bonne nouvelle pour le PQ est qu'en dépit de tous ses efforts pour lui damer le pion sur le terrain identitaire, la CAQ n'arrive toujours pas à profiter de son errance.

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

DONALD TRUMP

Démagogue en chef

À deux mois de la présidentielle, Donald Trump talonne Hillary Clinton dans les sondages, ce qui est consternant. Le candidat républicain à la Maison-Blanche a atteint dans son discours sur l'immigration, prononcé mercredi à Phoenix, des sommets vertigineux de démagogie — et de dangerosité.

La démocrate Hillary Clinton soutient la libération de «*dangereux, dangereux, dangereux criminels*», a déclaré Donald Trump à Phoenix. Pourquoi redoute-t-elle l'idée de diviser les familles des illégaux en les expulsant, s'est-il demandé, alors que des «*familles américaines*» (lire: blanches) sont divisées par des meurtres commis par des immigrants? Parce qu'elle est elle-même une criminelle... bien entendu. Exemple parmi d'autres du délire démagogique auquel il s'est à nouveau livré dans un discours «*en dix points*» que sa machine partisane avait pourtant annoncé comme majeur et substantiel.

Quelques heures plus tôt à Mexico, où il était allé rencontrer Enrique Pena Nieto (on se demande d'ailleurs par quel mauvais calcul politique le président mexicain a pu penser qu'il lui serait utile de rencontrer cet homme pourtant honni *south of the border*), M. Trump a fait un effort surhumain pour se montrer «*présidentiable*». Le naturel est revenu au grand galop à Phoenix dans une logorrhée de propos incendiaires où le candidat dûment désigné du Parti républicain, loin d'adoucir ses positions, a réduit les onze millions de sans-papiers à une bande de criminels, réitéré son intention de faire construire sur la frontière un mur «*impénétrable et merveilleux*» payé par les Mexicains et s'est engagé, pour ainsi dire, à mettre tout l'appareil d'État au service d'une vendetta contre l'ensemble des clandestins, du premier au dernier.

Le fait est, soit dit en passant, que l'immigration n'est pas aux États-Unis un facteur important de criminalité. Il se trouverait au contraire qu'elle est objectivement un facteur de sécurité, faisait remarquer vendredi le chroniqueur David Brooks dans le *New York Times*. Selon une étude qu'il cite, à peine 3% des immigrants sans diplôme collégial, nés au Mexique, au Salvador et au Guatemala, font de la prison, par comparaison à 11% des hommes nés aux États-Unis.

Entendu que M. Trump dit des énormités. Sauf que, dans l'ordre actuel des choses, là n'est pas la question.

Trump, Trump, Trump, martèlent ses partisans. Son nom est devenu le mantra d'une certaine Amérique blanche aveuglée par la colère et la frustration. La candidature de M. Trump a rétabli et légitimé le droit à l'affirmation identitaire blanche en des termes qui n'ont culturellement plus leur place dans l'espace public depuis des décennies. Il a libéré une parole pétrie d'intolérance, et cette parole renvoie dangereusement à l'époque ségrégationniste.

L'analyse électorale dominante veut qu'il lui soit impossible de remporter la présidentielle sans élargir sa base et rallier des républicains plus modérés. À défaut, il courrait à sa perte. Et pourtant.

À deux mois de l'élection, M. Trump semble faire au contraire le calcul, si tant est qu'il ait véritablement une stratégie électorale, qu'il peut l'emporter de justesse sans devenir plus poli et plus politiquement correct.

Il peut compter sur le fait que 20% des électeurs (ils sont deux fois plus nombreux qu'en 2004) défendent des opinions qui sont aux extrêmes de l'échiquier politique, selon une étude du Pew Center. Il peut ensuite faire le pari que M^{me} Clinton, qui n'inspire pas la plus grande des sympathies au sein de l'électorat démocrate, va perdre des votes à son «*extrême gauche*» parmi les jeunes Américains que les idées de Bernie Sanders avaient rameutés.

Ce faisant, dans le contexte de plus en plus polarisé qu'est celui des États-Unis, M. Trump fait un calcul qui n'est malheureusement pas insensé.

LES VALEURS DES IMMIGRANTS

La politique de la méfiance

Un des fantômes qui ont hanté et lésé le Parti conservateur durant la dernière campagne électorale a refait surface cette semaine, celui de l'immigrant et du réfugié suspects d'adhérer à des «*valeurs anticanadiennes*». C'est la candidate à la succession de Stephen Harper, Kellie Leitch, qui l'a remis sur le tapis à travers un sondage envoyé aux membres conservateurs.

Comme le chef de la CAQ, François Legault, M^{me} Leitch demande aux répondants si le gouvernement devrait vérifier si les candidats à l'immigration et au statut de réfugié défendent de telles valeurs. En fait, son idée est faite. Dans une déclaration émise vendredi, elle dit être fortement en faveur d'une telle politique afin de repérer toute manifestation d'intolérance culturelle, religieuse, sexuelle et tout rejet de «*notre tradition canadienne des libertés personnelles et économiques*».

Dans son sondage, elle fait aussi état du débat entre tenants d'«*un multiculturalisme qui célèbre nos différences*» et les partisans d'«*une identité canadienne unificatrice*». Là encore, elle n'informe pas les répondants de sa position, qui est pourtant bien arrêtée. Dans une entrevue publiée vendredi dans le *Saskatoon StarPhoenix*, elle dit d'entrée de jeu que l'un des piliers de sa campagne est cette «*identité unifiée*».

M^{me} Leitch connaît les risques reliés au jeu de la carte identitaire. L'an dernier, son parti a provoqué un tollé avec sa promesse d'une ligne téléphonique de délation des «*pratiques culturelles barbares*», annonce que la députée avait faite avec le ministre de l'Immigration de l'époque.

Malgré cela, elle récidive dans le but évident de courtiser cette frange du parti qui se méfie de certains immigrants et qui rejette la nature pluraliste et plurinationale du Canada. Et elle le fait au grand dam des conservateurs plus modérés, qui ont d'ailleurs commencé à la dénoncer.

Les Canadiens partagent beaucoup de valeurs, mais en ont d'autres qui sont ancrées dans leur culture nationale ou régionale respective. Des Québécois aux autochtones en passant par les communautés culturelles et les diverses régions du Canada, on trouve des perspectives variées sur l'économie, la place du religieux, le rôle de l'État, l'environnement et ainsi de suite. Qui définirait les valeurs à mettre à l'épreuve?

La Charte canadienne des droits et libertés inspire déjà le test que passent les résidents permanents pour obtenir leur citoyenneté. Certains droits, dont celui à l'égalité, font consensus, mais d'autres font l'objet de débats à l'intérieur même du parti que M^{me} Leitch veut diriger.

En alimentant la méfiance à l'endroit des immigrants, la candidate perpétue une logique de division dont le PC devrait pourtant se défaire. C'est un pari dangereux et déplorable.



GUY
TAILLEFER

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Quelle troisième voie ?

Ainsi donc, monsieur François Legault a fait son nid. Il est pour un Québec fier et fort et propose une troisième voie... qui n'existe pas. Il oublie que la Constitution de Trudeau père était blindée: elle durera mille ans. Avec celle-ci, passée en 1982 et sans sa signature, le Québec est une province comme les autres. N'en déplaise à monsieur Legault, depuis maintenant 34 ans, nous sommes en dehors de la Constitution canadienne. Constitution tellement inacceptable qu'aucun premier ministre, fût-il libéral, ne l'a signée. (Oh, bien sûr, monsieur Couillard la signerait en courant s'il ne craignait pas un tollé. Il aime ça, monsieur Couillard, le rôle de portier dans le Canada.)

Pour remettre le Québec dans la joute canadienne et rouvrir le document scellé en 1982, il faudrait l'accord de toutes les autres provinces, qui n'accepteront jamais que le Québec recommence à faire de la surenchère pour rentrer au bercail *canadien*. On a d'ailleurs essayé cela deux fois, avec Meech et Charlottetown, encaissant chaque fois un cuisant échec. Le Dominion of Canada aime bien le statut de 1982. Que le Québec n'ait rien signé ne l'empêche nullement de dormir. Au contraire, il ronronne comme un chat. Soit le Québec finit par signer, soit il s'en va. Mais le Canada ne croit pas à ce dernier scénario où le Québec partirait. Pour lui, le temps de la contestation québécoise est terminé. Même s'il y a toujours 40 % de Québécois indépendantistes, le Canada

croit que les Québécois ont pris leur trou!

Pour un Québec qui veut rester debout comme le proclame la CAQ dans sa publicité, il ne reste plus qu'une seule issue, hors la soumission, celle de devenir un pays. C'est là que sont la vraie fierté et le courage. Nous avons tout en mains pour cela. Il suffit de le vouloir et d'arrêter d'avoir peur. Le «*fédéralisme nationaliste*» de monsieur Legault, c'est un autre tour de passe-passe pour «*avancer en arrière*». Et vouloir aller quelque part en empruntant un cul-de-sac!

André Gaulin

Berthiers-sur-Mer, le 31 août 2016

Voulez-vous un bon tuyau ? Dites NON !

Ce qui pose problème, c'est la construction d'un tout nouvel oléoduc d'un mètre de diamètre transportant, au Québec, quotidiennement et sous pression, 175 millions de litres de pétrole brut sur des centaines de kilomètres de terres, qui appartiennent à 2000 agriculteurs et traversent plus de 828 cours d'eau, dont le fleuve Saint-Laurent et les rivières Outaouais, des Mille Îles, des Prairies et Saint-Maurice.

Le projet de pipeline d'Énergie Est, actuellement en simulacre de consultation à Montréal devant l'Office national de l'énergie (ONE), est inacceptable pour les cinq raisons suivantes.

Il n'augmente pas la sécurité énergétique du Québec parce que ce pétrole brut est

principalement destiné à l'exportation vers les États-Unis et l'Europe.

Il porte préjudice à la lutte contre les changements climatiques en augmentant davantage les gaz à effets de serre.

Il retarde la transition vers les énergies propres et renouvelables, en limitant les investissements pour les initiatives de recherche et de nouveau développement.

Il ne crée que quelques emplois permanents sur le long terme: seulement 33 au Québec, selon la firme albertaine TransCanada.

Le projet n'obtient pas «*l'acceptabilité sociale*» nécessaire à cause des très possibles fuites polluant inexorablement l'environnement, surtout l'approvisionnement en eau potable. Au Québec, l'appui de la population ne s'élève qu'à 48% (Institut Angus Reid, mars 2016).

L'Union des producteurs agricoles, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, les syndicats CSN et FTQ et les élus de 300 municipalités s'opposent à ce que «*le territoire québécois devienne une voie de passage pour le pétrole albertain*».

Dans ces conditions, on imagine mal que le gouvernement du Québec puisse prendre de tels risques en permettant à Ottawa d'aller de l'avant avec l'imposant projet de pipeline Énergie Est, au nom de la croissance économique d'une seule province de l'Ouest canadien.

Dites NON! La Colombie-Britannique et les États-Unis ont déjà pris position.

Gilles Châtillon

Montréal, le 29 août 2016

LIBRE OPINION

Fête du Travail: pas vraiment de quoi fêter

RICHARD PERRON

Président du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

À l'occasion de la fête du Travail, il est bon de se rappeler qu'il s'agit d'un jour férié et chômé marquant traditionnellement la rentrée scolaire et artistique après les vacances d'été. Elle n'a pratiquement plus de signification politique particulière.

De son côté, la fête des Travailleuses et des Travailleurs a lieu le 1er mai, un jour qui n'est pas férié, mais qui est très largement célébré par les syndicats ainsi que les partis, groupes et organisations progressistes. Elle est vue comme la célébration de ceux qui, par leur prestation, procurent les biens et services dont nous avons besoin. Il est paradoxal de constater que le reste de la planète célèbre plus les travailleuses et les travailleurs, tandis que nous, en Amérique du Nord, fêtons le travail sans même y penser!

Si la fête des Travailleuses et des Travailleurs est plus significative que la fête du Travail, cela dénote un malaise qui met en lumière que ce dernier s'accorde mal aux premiers. L'absentéisme, la précarité, la surcharge de travail et des

conditions salariales qui évoluent peu et mal sont au nombre des explications qui illustrent ce malaise.

Quand Revenu Québec embauche un conseiller en prévention de l'absentéisme pour s'assurer qu'un maximum d'employés soit au travail pour s'occuper de vos impôts, il y a un hic. Et quand Revenu Québec justifie le geste en affirmant que cela fait partie des principes de saine gestion pour mettre en place des mesures visant à promouvoir un environnement de travail stimulant et favoriser de saines habitudes de vie afin de diminuer le taux d'absentéisme, il y a là un double hic!

Par ailleurs, jamais l'organisation du travail n'a suscité autant de préoccupations. Les réformes se succèdent à un rythme effréné, combinées aux compressions budgétaires et aux travaux d'optimisation incessants. Causant d'importantes pertes de productivité, ces actions improvisées entraînent des tensions importantes et beaucoup d'instabilité dans plusieurs milieux de travail.

Malgré ces constats, la lumière ne semble pas briller au bout du tunnel. Par exemple, le gouvernement semble tout juste prêt à une certaine ouverture pour

un débat sur la question du salaire minimum à 15\$/l'heure. Alors que l'Ontario et l'État de New York — nos deux principaux partenaires commerciaux — ont récemment agi en ce sens, le Québec semble faire la sourde oreille, lui qui est pourtant reconnu comme plus progressiste.

Quoi qu'en disent ou pensent les soi-disant «*lucides*» autoproclamés de ce monde, l'atteinte des cibles de performance qui visent à engraisser les actionnaires au détriment des salariés est un véritable cancer qui gangrène le marché du travail. Cela nuit à l'économie en restreignant le pouvoir d'achat des moins nantis.

Si nos élus souhaitent réellement des travailleuses et des travailleurs productifs, motivés et heureux, qu'ils offrent des conditions de travail et de formation décentes! Ainsi, les problèmes de motivation, de rétention et d'absentéisme que constatent les chercheurs, étude après étude, pourront être attaqués de front. C'est tout le Québec qui en profitera, sauf évidemment le 1% qui accapare une part disproportionnée de nos richesses.

D'ici à ce jour tant attendu, c'est aux autres 99% que je souhaite tout de même une... bonne fête du Travail!

IDÉES

Le burkini, version aquatique du hidjab

LOUISE MAILLOUX

Auteure et militante laïque
Ex-candidate du Parti québécois

Vous souvenez-vous du sketch dans le film de Woody Allen *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander*, dans lequel Allen lui-même, fourré dans un burkini tout blanc, incarnait un spermatozoïde? C'était en 1972, l'époque d'après Mai 68, celle de la révolution sexuelle où l'on se libérait des tabous et du carcan moral de la religion catholique par rapport au sexe. L'époque où l'on enseignait Wilhelm Reich, Freud avec son *Malaise dans la culture* et Marcuse avec son fabuleux *Eros et civilisation*. C'était aussi l'époque de la révolution féministe avec *La femme eunuque* de Germaine Greer, *La politique du mâle* de Kate Millett et le percutant *Ainsi soit-elle* de Benoîte Groulx.

Au Québec, les années 1970 furent celles du premier écrit féministe avec l'audacieux *L'Émiguellonne* de Louky Bersianik, livre-culte qui connut un succès immédiat auprès des femmes. Ce fut aussi, en 1978, la présentation au TNM de la très irrévérencieuse pièce *Les fées ont soif* de Denise Boucher, qui avait provoqué la colère des catholiques, ceux-ci ayant même demandé une injonction pour la faire interdire. Des manifestations eurent lieu et des appuis de partout se firent entendre pour dénoncer la censure des catholiques.

Dans les années 1970, ça discutait fort et on avait l'impression que le Québec prenait enfin le virage féministe et que tous les espoirs étaient permis. Les femmes prenaient conscience de leur aliénation, conscience de l'existence du patriarcat à qui la morale catholique servait d'idéologie. Elles luttèrent alors pour l'obtention de droits reproductifs parce qu'elles ne voulaient plus laisser l'époux, le curé ou le médecin définir leur vie et contrôler leur propre corps. Dites, vous souvenez-vous de cela?

Mais à quoi aurait servi tous ces efforts si c'est aujourd'hui pour se prosterner devant le burkini de ces femmes déguisées en spermatozoïde et qui, dans les années 1970, auraient passé pour des saintes nitouches? Sommes-nous tombés sur la tête? Est-ce cela, l'émancipation des femmes? Que sert d'avoir la liberté d'aller à la plage seulement si nous cachons tout notre corps? Sommes-nous assez naïves pour penser que celles qui «choisissent» le burkini auraient pu tout aussi bien choisir le bikini? Et comment se fait-il qu'aucun homme ne fasse jamais ce choix? Ils sont libres, eux aussi, non?

Même morale étriquée

Le burkini participe de la même idéologie, de la même morale étriquée que celle du hidjab. Une morale patriarcale et sexiste qui définit les femmes comme des objets sexuels appartenant aux hommes. Faut-il rappeler que le Coran interdit aux femmes musulmanes d'épouser un non-musulman, sauf si l'époux se convertit à l'islam?

Le burkini tout comme le hidjab ont la même fonction sociale: soustraire les femmes musulmanes aux regards des hommes qu'elles pourraient épouser, minimisant ainsi les occasions de séduction. C'est la raison pour laquelle les femmes voilées ne se dévoilent qu'en présence des hommes de leur famille et cachent leurs cheveux, leur cou, leurs oreilles, leurs bras et leurs jambes aussitôt qu'elles se retrouvent dans l'espace public. Le burkini n'est que la version aquatique du hidjab, symbolisant l'un comme l'autre l'absence de liberté sexuelle des femmes musulmanes de même que l'instrumentalisation de leur corps au profit de la com-



ARIEL SCHALIT ASSOCIATED PRESS

Il faudrait interdire le burkini au Québec, mais aussi avoir le courage de légiférer sur le port de signes religieux à l'école et dans les garderies.

munauté. Cela rappelle l'époux, le curé et le médecin, vous ne trouvez pas?

Le burkini comme indice de pénétration de l'islamisme

L'immense controverse qui fait rage en France à propos du burkini est révélatrice du succès des islamistes à imposer leur idéologie patriarcale et à contrôler le corps des femmes musulmanes jusque sur les plages. La stratégie des islamistes est fort simple. Dans un premier temps, faire accepter le burkini sur les plages en nous le présentant comme un maillot de bain qui va permettre aux femmes *burkinisées* de profiter de la plage comme tout le monde. Bref, nous culpabiliser de vouloir interdire cet accoutrement sexiste et faire pleurer dans les chaumières.

Si nous ne résistons pas fermement à ce chantage émotif, cela aura pour effet d'augmenter la pression sur les femmes musulmanes qui refusent de porter le burkini, les incitant à rester chez elles plutôt que de s'exposer au harcèlement des *burkinisées*. Une fois les femmes musulmanes mises au pas, les islamistes s'attaqueront aux femmes non musulmanes, avec cette fois-ci la rhétorique de la femme qui, en choisissant le burkini, refuse d'être un objet

sexuel. Et au nom de l'émancipation des femmes, les plages deviendront bondées de saintes nitouches. Ainsi soient-elles...

La morale islamiste a pénétré depuis plusieurs années nos écoles publiques, là où sont socialisés la plupart des jeunes Québécois. Elle s'affiche dans le hidjab des fillettes et des jeunes filles, dans celui des enseignantes et dans celui des éducatrices en garderie.

À la suite des recommandations faites par le Conseil du statut de la femme en 1978, le gouvernement modifia sa politique en matière d'édition de manuels scolaires afin d'en retirer toute référence à des stéréotypes sexistes dans le but exprès de promouvoir l'égalité des sexes. Alors qu'aujourd'hui nous exposons les jeunes au sexisme outrageant du hidjab des enseignantes et des éducatrices voilées au nom de l'ouverture à la différence. Le sexisme n'est devenu qu'une simple différence. Voilà où nous en sommes après quarante ans de luttes féministes.

Interdire le burkini au Québec?

Oui, il faudrait interdire le burkini au Québec, mais avant de penser à légiférer sur les plages, il faudrait avoir le courage de légiférer sur le port de signes religieux à l'école et dans

les garderies. Car si tout le monde ne va pas à la plage, tous en revanche doivent fréquenter l'école, qui est une institution publique.

J'ai souvenir d'un gouvernement qui, il y a à peine trois ans, a voulu, au nom de la laïcité, légiférer sur le port de signes religieux dans les institutions publiques. Les appuis furent nombreux dans la population et les attaques des multiculturalistes, des islamistes et des groupes religieux furent virulentes. Nous savons comment tout cela s'est terminé.

Les péquistes se sont retrouvés dans le confessionnal des curés du multiculturalisme, à se repentir d'avoir été trop loin. Tellement qu'aujourd'hui, bon nombre de politiciens, péquistes comme caquistes, se cramponnent au rapport Bouchard-Taylor, devenu soudainement La Mecque de la laïcité, le meilleur rempart contre les accusations de racisme et d'islamophobie.

Mais savez-vous que ce rapport autorise le port de signes religieux chez les enseignantes et les éducatrices en garderie? À trop vouloir ne pas faire de vagues, on risque bien de se noyer. L'été tire à sa fin et bientôt les plages seront désertes. Il serait peut-être temps d'envisager le retour en classe...

Radiofréquences: le principe de précaution relégué aux oubliettes

HÉLÈNE VADEBONCOEUR

Présidente de Rassemblement ÉlectroSensibilité
Québec et chercheuse dans le domaine de la santé

Le rapport de l'INSPQ publié au printemps dernier et mentionné à la fin de l'excellent article du *Devoir* du 23 août (*Tours de télécommunications: Ottawa sous pression pour revoir les règles*) sur le problème des tours/antennes-relais me préoccupe. Il y a dix ans, en 2006, un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) précisait que «l'approche proposée devra s'appuyer entre autres sur [...] la réduction et l'élimination des risques tant dans un contexte de relative incertitude que d'incertitude scientifique». Dix ans après, un nouveau rapport de l'INSPQ relègue aux oubliettes le principe de précaution.

La logique du choix des textes du rapport 2016 n'est vraiment pas évidente. M'intéressant aux effets des CEM depuis deux ans, et notamment à ceux des tours/antennes-relais, je sais que le nombre d'études scientifiques a crû. Il est donc étrange qu'au lieu d'avoir élargi la base d'études consultées, le rapport de 2016 retienne principalement plusieurs articles des

mêmes auteurs, auteurs niant en général l'existence d'effets biologiques nocifs des radiofréquences et qui collaborent souvent aux mêmes publications. Le rapport ne précise pas non plus les critères ayant présidé au choix d'études, à part l'année de publication. Pourquoi des études ayant souligné des effets sur la santé ont-elles été passées sous silence?

Autres types d'effets

L'argumentation des auteurs est bâtie selon les organismes niant totalement les effets biologiques nocifs des radiofréquences (à l'exception peut-être de l'OMS, de façon limitée cependant), incluant Santé Canada. Les études retenues ne reflètent pas l'état global de la science sur le sujet. Quand l'ICNIRP, un organisme international qui fixe les niveaux d'exposition maximale aux champs de radiofréquences, le fait seulement sur la base de leurs effets thermiques (échauffement des tissus); il s'agit d'une aberration. Celle-ci est notamment dénoncée par des médecins canadiens et des scientifiques, et même, en 2015, par le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, dont le rapport est tu par l'INSPQ. De plus, le rapport de l'INSPQ tait le fait que dans une vingtaine de pays (surtout européens), dif-

férents niveaux de gouvernements ont adopté des mesures s'appuyant sur le principe de précaution. La France, par exemple, a récemment interdit l'usage de l'Internet Wi-Fi dans les garderies et limité son usage au 1^{er} cycle du primaire. Le rapport de l'INSPQ ne traite que de deux pays ayant adopté une approche plus prudente que la nôtre, pour s'en moquer. Il faut croire que négliger le principe de précaution est mieux qu'en tenir compte!

Dans le rapport, on minimise les résultats d'études rapportant des effets biologiques de l'exposition aux radiofréquences et on en ignore d'autres. Par exemple, les auteurs font état d'une étude brésilienne ayant comparé la localisation des décès par cancer et celle des tours/antennes-relais dans une ville brésilienne. Le taux de mortalité par cancer y est beaucoup plus élevé pour la population résidant ou travaillant à moins de 500 mètres des tours/antennes. Le rapport souligne les faiblesses méthodologiques de cette étude, sans préciser lesquelles. Et de taire les résultats d'autres études ayant révélé des liens avec le cancer...

Je ne comprends pas, par exemple, pourquoi les auteurs du rapport n'ont pas retenu les études publiées après 2013 par un scientifique

suédois, Lennart Hardell — oncologue de réputation internationale — et dont les études publiées entre 1999 et 2011 figurent dans le rapport. Serait-ce parce que les analyses plus récentes de Hardell et collègues confirment le lien entre cellulaire ou téléphone sans fil et cancer du cerveau (gliome)? Ou bien parce qu'ils ont demandé en 2015 à l'OMS de réviser la classification des radiofréquences en les classant plutôt comme «cancérogènes pour l'être humain»?

Retour à l'approche de précaution

Nier globalement l'existence d'effets biologiques en se fondant sur un échantillon limité d'études m'amène à douter de la validité des résultats du rapport de l'INSPQ. Il m'apparaît essentiel de revenir au principe de précaution quant à l'utilisation d'équipement de technologies sans fil. De l'aveu même des auteurs du rapport 2016, il existe «une certaine incertitude scientifique pour ce qui est des expositions à long terme résultant de l'utilisation du téléphone cellulaire». Un retour par l'INSPQ à l'approche de précaution qu'elle prônait en 2006 m'apparaît essentiel, d'autant plus que la population est bien plus exposée aux radiofréquences qu'il y a 10 ans. Il en va de la santé des Québécois.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuïda (rechercheur photos); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); **information culturelle**: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoit Munger et Philippe Papineau (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); **information internationale**: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); **correction**: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); **DOCUMENTATION** Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); **PUBLICITÉ** Cynthia Floccari (adjointe), Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Anel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hemond (secrétaire); **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

JEUX DE MOTS

Chaque samedi pendant la saison estivale, et pour une huitième année, les lecteurs peuvent mettre leurs connaissances à l’épreuve, et surtout leur patience, en se livrant aux jeux préparés par notre collaborateur Michel Roy, professeur à la retraite. En règle générale, les amateurs de mots croisés retrouveront aussi leur passe-temps favori dans cette page.

VOYELLES ABSENTES

On vous donne 8 mots (colonne de gauche, à la verticale) qui ont tous été amputés de 4 voyelles différentes. Ces 4 voyelles sont inscrites, en ordre alphabétique, pour chacun des mots, dans la 2^e colonne. Enfin, les lettres soulignées (colonne de gauche) sont là pour indiquer qu’elles sont des lettres initiales. À la lumière de ces renseignements, vous devriez découvrir le pot aux roses.

MOTS AMPUTÉS	VOYELLES (EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)
1 <u>Z</u> V	(A, E, O, U) →
2 <u>V</u> LGR	(A, E, I, U) →
3 <u>S</u> XNT	(A, E, O, I) →
4 <u>Q</u> LBT	(E, I, O, U) →
5 <u>P</u> TNS	(A, E, I, U) →
6 <u>S</u> X	(E, I, O, U) →
7 <u>M</u> RSN	(A, I, O, U) →
8 <u>R</u> GNST	(A, E, I, O) →

CONSONNNE DOUBLE

Ici, il faut trouver la consonne double (SS, LL, NN, RR, ou autre) qui a été retirée dans les trois groupes de lettres suivants :

EXEMPLE : BEE, VIE ET TUE. LA RÉPONSE EST LL, CE QUI DONNE LES TROIS MOTS BELLE, VILLE ET TULLE

1	SAAU	=	
	COUIEL	+	=
	BAE	=	
2	BLU	=	
	CHION	+	=
	PIAER	=	
3	REE	=	
	FIOIS	+	=
	PAE	=	
4	FIE	=	
	BAET	+	=
	TIEUL	=	
5	IUE	=	
	EOR	+	=
	TIU	=	

ACTION DE...

Comment désigne-t-on l'action de:

EXEMPLE : CHANGER = CHANGEMENT

1	Prévoir
2	Rompre
3	Tordre
4	Accéder
5	Bannir
6	Capturer
7	Composter
8	Déguster
9	Dépayer
10	Dérober

NOMS COMPOSÉS

Associez un élément (1 à 12, colonne de gauche) à un autre élément (A à L, colonne de droite), de façon à former douze noms composés.

1 fesse-	→	A bêche
2 haute-	→	B bouchon
3 sans-	→	C cœur
4 tam-	→	D contre
5 tête-	→	E face
6 timbre	→	F l’œil
7 tire-	→	G mathieu
8 trompe-	→	H menu
9 trotte-	→	I polo
10 tout-	→	J poste
11 volte-	→	K tam
12 water-	→	L venant

TRIPLE AMPUTATION

Voici ce qui reste de huit mots dont chacun a été amputé de trois lettres identiques. Ces lettres sont, par ordre alphabétique :

A, E, I, L, M, N, S et U

Il s’agit de replacer chacune de ces lettres (triples) dans les mots suivants pour en découvrir le sens.

Exemple : CSMLGIE. La lettre manquante est ici le «O», qui permet de découvrir le mot COSMOLOGIE.

Si la première lettre du mot amputé est soulignée, cela indique que le mot commence par cette lettre.

1	<u>A</u> EUIA	→	
2	<u>E</u> UYAT	→	
3	<u>C</u> MLS	→	
4	CCI	→	
5	URI	→	
6	<u>G</u> L	→	
7	NFN	→	
8	INIU	→	

SUDOKU

par Fabien Savary

8	2					5		
			3			4		
		1						9
	7	9		5				
6				1			9	
4						8		7
7			4					
				8	1		2	3
		5						8

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3384

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	6	9	7	8	3	5	2	4
8	2	4	6	5	9	7	3	1
3	7	5	2	1	4	9	8	6
2	9	8	3	4	5	6	1	7
4	3	7	9	6	1	8	5	2
6	5	1	8	7	2	4	9	3
9	1	6	4	2	8	3	7	5
5	4	3	1	9	7	2	6	8
7	8	2	5	3	6	1	4	9

3383

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary

En exclusivité sur le site des Mordus

www.les-mordus.com

MOTS CROISÉS DU SAMEDI

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

Horizontalement

1. Aide à préparer le monde de demain. 11. Dangereusement remise en état de nuire. Fait appel. 111. Vous abusera à coup sûr. Fait tomber rois et reines. Vau de l’or. 111. Parfument les jachères. Sauvage dompté par les Américains. 11. Négation. Parfois difficile à partager. 11. Rencontre sur la couverture. Un peu de stress. 111. Art ou saleté en ville. Article. Conduit au bûcher. 1111. Belle noire d’Afrique. Accord. Grand panier. 11. Sortie à chaque tour. Très mauvaise reproduction. 11. Ne vous lâchent pas quand elles sont en tête.

Verticalement

1. A entraîné beaucoup de monde au PC. 2. Un Patron pour *Le Monde*. Pour se mettre à couvert. 3. Attaque le moral. Opère un peu partout. 4. Sa chasse n’est jamais fermée. Fait du neuf. 5. Touché en plein cœur. Mis à nu. 6. Consommateur d’essence. Lettres de crédit. 7. Note. Accord parfait. 8. Partie du monde. Pour bâtir et sculpter. 9. Bons bâtisseurs. Personnel. 10. Queue de persil. Tour complet. Donné pour approbation. 11. Vient parfois du cœur. En attendant une bonne place. 12. Dures sous la dent.

Philippe Dupuis

Solution du n° 312

Horizontalement

1. Contribuable. 11. Ahuri. Oiseux. 111. Véloce. Sont. 11. Lui. Sautée. 11. Aliénée. Ri. 11. Raté. Nævi. 111. Die. Bidonnée. 1111. As. Laïc. Xu. 111. Trièdre. Er. 11. Embarrassées.

Verticalement

1. Caviardage. 2. Ohé. Lais. 3. Nullité. Tb. 4. Trouée. Kra. 5. Ricin. Ir. 6. Epiler. 7. Bosse. Dada. 8. Ui. Noirs. 9. Assurances. 10. Béotien. 11. Lune. Vexée. 12. Extérieurs.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 313

Philippe Dupuis est également l’auteur des mots-croisés du *Monde*

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

3255

HORIZONTALEMENT

1. Celui qui distribue. 2. Bouffie - S'oppose à l'acquis. 3. Grande voile triangulaire - Cordiales. 4. Poussé au-dehors - Traite une plante de façon à l'empêcher de grandir. 5. Critiquer violemment. 6. De plus - Cachet officiel. 7. Arrivé au monde - Petite tige - Organes de la vue. 8. Espèce de caféier. 9. Frisé - Vente au plus offrant. 10. Bulbe secondaire - Elle est divisée en stalles. 11. Prénom féminin - Otent. 12. Plaque des Romains - Avant l'automne.

VERTICALEMENT

1. Intentions précises - Démonstratif. 2. Fait entrer dans un pays - Local souterrain. 3. Plante herbacée - Ennuis. 4. Pascal - Folle. 5. Métal malléable - Ce qu'on enlève en usant de la matière. 6. Crêpe du Vietnam - Grande famille - Erbium. 7. Des bateaux-mouches le sillonnent - Négation - Saison. 8. Véhicules - Cette chose-ci. 9. Plat provençal - Poison violent. 10. Enfoncée - Escarpement rocheux. 11. Premières pages - Occasion. 12. Enchevêtrements - Impeccable.

Solution du dernier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 DOMMAGEABLES

2 EPANUISSABLES

3 FENÊTRE

4 FORNICATION

5 NET

6 CROIX

7 EUNUQUE

8 CROTES

9 ARCADES

10 VENUE

11 ETAL

12 CELEES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 L'ALLELUIA

2 N'ENNUIANT

3 U'QUILLUS

4 A'ACACIA

5 S'URSIS

6 E'GELÉE

7 I'INFINI

8 M'MINIMUM

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 Prévision

2 Rupture

3 Torion

4 Accession

5 Bannissement

6 Capture

7 Dégustation

8 Compostage

9 Dépaysement

10 Dérobade

SOLUTIONS

VOYELLES ABSENTES :

1. zuique

2. vulgaire

3. soixante

4. quolibet

5. pétunias

6. oiseux

7. marsouin

8. organisiste

NOMS COMPOSÉS :

1G, 2D, 3C, 4K, 5A, 6I, 7B, 8F, 9H, 10L, 11E, 12I

CONSONNNE DOUBLE :

1. RR : sarrau, courriel, barre

2. FF : bluff, chiffon, piaffer

3. NN : renne, finnois, panne

4. LL : fille, ballet, tilleul

5. SS : issue, essor, tissu

TRIPLE AMPUTATION :

1. L : ALLELUIA

2. N : ENNUYANT

3. U : QUILLUS

4. A : ACACIA

5. S : SURSIS

6. E : GELÉE

7. I : INFINI

ACTION DE... :

1. Prévision

2. Rupture

3. Torion

4. Accession

5. Bannissement

6. Capture

7. Dégustation

8. Compostage

9. Dépaysement

10. Dérobade